

*Service pénitentiaire (Retenues en cas de logement et d'ameublement en nature aux colonies.)*

GRADES	RETENUES DE LOGEMENT et d'ameublement aux Colonies (1)	OBSERVATIONS
	fr.	
Sous-directeur, inspecteur principal de 4 <sup>re</sup> classe, commandant supérieur de pénitencier de 4 <sup>re</sup> classe, chef de bureau de 4 <sup>re</sup> classe, agent général de culture de 4 <sup>re</sup> classe, chef du service des travaux de 4 <sup>re</sup> classe. ....	4.500 »	(1) La retenue d'ameublement doit être du tiers des sommes indiquées dans le présent tableau.
Inspecteur principal de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe, commandant supérieur de pénitencier de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe, agent général de culture de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe, caissier de 4 <sup>re</sup> classe, chef du service des travaux de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe, interprète principal de 4 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe. ....	4.200 »	
Inspecteur ordinaire de 4 <sup>re</sup> , de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe, commandant de pénitencier de 4 <sup>re</sup> , de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe, sous-chef de bureau de 4 <sup>re</sup> , de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe, agent de colonisation de 4 <sup>re</sup> , de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe, caissier de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe, sous-caissier de 4 <sup>re</sup> classe, conducteur principal, conducteur de 4 <sup>re</sup> classe, interprète principal de 3 <sup>e</sup> classe, interprète ordinaire de 4 <sup>re</sup> classe, géomètre en chef, commissaire de police de 4 <sup>re</sup> classe. ....	900 »	
Commis-rédacteur de 4 <sup>re</sup> , de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe, commis de 4 <sup>re</sup> classe, agent de culture de 4 <sup>re</sup> , de 2 <sup>e</sup> , de 3 <sup>e</sup> et de 4 <sup>e</sup> classe, sous-caissier de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe, conducteur de 2 <sup>e</sup> , de 3 <sup>e</sup> et de 4 <sup>e</sup> classe, piqueur des travaux de 4 <sup>re</sup> classe, interprète ordinaire de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe, géomètre de 1 <sup>re</sup> , de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe, commissaire de police de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe, instituteur de 4 <sup>re</sup> , de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe. ....	600 »	
Commis de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe, piqueur des travaux de 2 <sup>e</sup> , de 3 <sup>e</sup> et de 4 <sup>e</sup> classe. ....	480 »	

*Indemnité pour pertes d'effets.*

FONCTIONS	PERTE	PERTE	PERTE	OBSERVATIONS
	TOTALE	PARTIELLE n° 1	PARTIELLE n° 2	
	fr.	fr.	fr.	Les gouverneurs généraux, gouverneurs et fonctionnaires ayant droit à des frais de premier établissement peuvent, lorsque la perte a lieu dans le voyage effectué pour se rendre une première fois à leur poste, et dans le cas où le matériel perdu représente l'emploi des sommes qui leur ont été allouées à titre de premier établissement, obtenir une indemnité spéciale dont le montant sera fixé par décision du Chef de l'Etat.
Gouverneur général. ....	3.500 »	2.000 »	4.000 »	
Gouverneur, commissaire général et assimilé. ....	2.500 »	4.500 »	700 »	
Commissaire et assimilé. ....	4.800 »	4.000 »	500 »	
Commissaire-adjoint et assimilé. ....	4.500 »	900 »	450 »	
Sous-commissaire et assimilé. ....	4.200 »	700 »	300 »	
Aide-commissaire et assimilé. ....	900 »	550 »	250 »	
Élève-commissaire et assimilés. ....	750 »	400 »	200 »	